



CAHIER DES CHARGES RELATIF AU SEJOUR A WENDELSTEIN

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics du 1^{er} Avril 2016 (Décret n° 2016-361 du 25 Mars 2016)

DEPOSITAIRE DE L'OFFRE

Etablissement : Lycée Alfred KASTLER

Adresse : Service Intendance - 1, Rue Mûnnerstadt 55700 STENAY

Gestionnaire : M. Ghislin LUBRANIECKI – Agent comptable

Contact : Madame Fabienne ROTH – Professeur de Mathématiques

Tél. : 03 29 80 32 54 - **Fax :** 03 29 80 41 40

E-mail : fabienne.roth@ac-nancy-metz.fr

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean-Christophe VELAIN - Proviseur

Contact : Monsieur Ghislin LUBRANIECKI – Agent comptable

Tél. : 03 29 80 32 54 **Fax :** 03 29 80 41 40

E-mail : ghislin.lubraniecki@ac-nancy-metz.fr

DESCRIPTION DE L'OFFRE

Forme du marché : MAPA (Marché à Procédure Adaptée) avec publicité adaptée

Destination : Wendelstein (Bavière, Allemagne)

Période :

- Transfert le 9 avril 2018 avec un départ de Stenay à 8h00
- Retour le 18 avril 2018 avec un départ de Wendelstein à 8h00

Mise à disposition de l'autocar sur place : non

Effectif : Nombre d'élèves : 23 - Nombre d'accompagnateurs : 2

Classe concernée : collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Mode de transport : - Autocar de tourisme

Type d'hébergement et programme : organisé par nos soins

Programme et horaires souhaités : organisé par nos soins

MODALITES DE FINANCEMENT

Acompte à la commande de 70% maximum.

Solde après services fait.

CF circulaire 2005 022 du 02/02/2005 précisant le dispositif à la réglementation du paiement après service fait.

PRESENTATION DES OFFRES DES ORGANISMES

Dossier qui devra contenir :

- ✓ Un devis : le candidat doit produire les devis pour chaque lot accompagnés des descriptifs techniques et de l'acte d'engagement. Le devis doit contenir le prix global du voyage, le prix unitaire, comprenant au minimum, les conditions de transport, l'hébergement en pension complète, l'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) de l'organisateur ;
- ✓ L'acte d'engagement (**Annexe 1**) : il devra être rempli et signé. S'il n'y a pas cet acte dans le dossier cela peut constituer un motif de rejet de l'appel d'offre ;
- ✓ Les prix sont fermes et définitifs pour la durée du marché ;
- ✓ Autocar de tourisme :
 - Mis à disposition durant tout le séjour
 - Nombre de chauffeurs suivant la réglementation en vigueur
 - Les schémas de conduite avec le temps de conduite et de repos des chauffeurs sont envoyés avec le dossier
 - Ferry : les organismes doivent proposer un itinéraire (jour/ou nuit) et des horaires prévisionnels justifiant le tarif présenté.
- ✓ Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie du certificat d'immatriculation. L'organisme doit spécifier si des réductions particulières sont accordées en cas de fidélité ou de voyages multiples.

A noter : Le tribunal du siège de l'établissement est seul compétent en cas de litige auprès des tribunaux.

TRANSMISSION DE L'OFFRE

Forme de l'envoi : Les offres doivent être transmises à partir du **Vendredi 8 décembre 2017** par **lettre recommandée avec accusé de réception** (le cachet de la poste faisant foi et permettant d'apprécier le délai de précaution pris pour que le dossier soit distribué avant la date limite de réception) ou **courrier électronique** adressé à ghislin.lubraniecki@ac-nancy-metz.fr pour le :

Vendredi 22 Décembre 2017 heures à 12h00

(dernier délai)

Destinataire : Lycée Alfred KASTLER

Service Intendance - 1, Rue de Mûnnerstadt 55700 STENAY

ASSURANCES ET GARANTIES

- ✓ Assurance annulation multirisques individuelles
- ✓ Garantie complémentaire annulation totale du groupe

SPECIFICATION DE L'ORGANISME

Les membres de L'Office national de garantie signataires d'un **Contrat Qualité** doivent respecter des critères exigeants en matière de :

- ✓ Information préalable auprès des établissements scolaires
- ✓ Transport
- ✓ Hébergement
- ✓ Programme
- ✓ Assurance
- ✓ Assistance pendant le séjour
- ✓ Evaluation du séjour

Ces critères sont opposables dans tout contrat et une Commission paritaire de médiation peut être saisie en cas de manquement au contrat (www.loffice.org).

EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vérifier les garanties offertes par l'organisme et ses qualités professionnelles :

- ✓ Vérifier le contenu pédagogique de l'offre (pertinence des activités par rapport au public collégien ou lycéen) ;
- ✓ Vérifier la pertinence de l'offre en matière de transport et d'hébergement.

Jugement des offres :

L'offre la mieux classée (choix du mieux disant, tenant compte des critères fixés lors de l'appel d'offres) sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics.

Tout établissement ayant déposé une offre sur le site d'AJI-Gestion pour l'Education s'engage à informer les organismes ayant répondu à l'offre et à communiquer le nom de l'organisme retenu, et éventuellement les conditions obtenues.

Offre économique la plus avantageuse appréciée dans la **globalité du marché** en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- ✓ Qualité de la proposition : 40 %
- ✓ Prix : 60 %

MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement bancaire au compte figurant sur la facture par mandatement après service fait. Possibilité d'acompte conformément à la réglementation.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au taux d'intérêt légal au bénéfice du titulaire.